

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE - ALICE RUELLOUX
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES AU 29 juillet 2021

INSCRIPTION-BON DE COMMANDE Toute inscription sera enregistrée à réception du bulletin d'inscription/bon de commande, sous forme écrite, signée et revêtu du cachet de l'entreprise.

Par mail : aliceruelloux@gmail.com ou courrier : Alice RUELLOUX 4487 route Océane 40390 Saint Martin de Seignanx Un accusé de réception par mail confirmant l'inscription vous sera envoyé.

Pour obtenir un renseignement administratif, pour vous inscrire, vous pouvez communiquer directement par mail. Alice RUELLOUX peut vous aider à établir les documents administratifs en vue de la prise en charge de vos formations par votre organisme OPCO, et lui adresser sous la forme demandée les documents nécessaires tels que facture, convention de formation, feuille de présence, feuille d'évaluation. Une attestation de présence ou fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement est fournie au Client, par participant.

CONVOCATION Une convocation pour chacun des participants et la convention de formation, en deux exemplaires, sont adressées à l'entreprise. Un des exemplaires de la convention sera complété par l'entreprise et retourné à Alice RUELLOUX, avant le démarrage du stage.

PRIX Après analyse des besoins en formation, la formation construite et proposée fait l'objet d'un devis préalable. Les prix incluent les frais d'animation, les documents remis aux stagiaires. Les prix pratiqués par Alice RUELLOUX dans le cadre de la réalisation de prestations de formation continue pour adultes sont exprimés « net de Taxe » : TVA non applicable, en vertu de l'article 261-4-4- du CGI.

PAIEMENT Le paiement doit être effectué par le client par chèque bancaire ou par virement bancaire, à l'ordre de Alice RUELLOUX au plus tard dans un délai de 60 jours à compter de la date d'intervention, sauf délais plus courts ou plus longs expressément indiqués dans un devis et/ou une convention et/ou un contrat de formation. Le retard de paiement d'une facture pourra entraîner, à la charge du client, le paiement d'un intérêt de retard au taux 10% par an, ainsi qu'un forfait de 40 euros pour frais de recouvrement (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012). A l'inverse, aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé ou comptant, conformément à la loi n°92.1442 du 31/12/92.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de la formation. Si l'annulation intervient entre 9 jours et 2 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation. Si l'annulation intervient moins de 2 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation. Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement d'une somme calculée au prorata temporis des frais de formation.

Annulation ou report du fait d'Alice RUELLOUX Alice RUELLOUX se réserve la possibilité de reporter ou annuler une prestation, et en informe alors le client dans les plus brefs délais, jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation si celle-ci ne totalise pas un nombre suffisant de participants couvrant les frais liés à la formation. En cas d'annulation définitive de la formation par Alice RUELLOUX, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par Alice RUELLOUX, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

DROIT DE PROPRIETE Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété d'Alice RUELLOUX ou celle de ses partenaires. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de Alice RUELLOUX ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

PROGRAMMES DES STAGES Alice RUELLOUX se réserve la possibilité d'ajustement du programme des stages, en vue d'une amélioration.

LITIGE Le Contrat est régi par le droit français. En cas de litige les parties s'engagent en tout premier lieu à rechercher une solution amiable. Si une telle solution ne peut aboutir à l'amiable, le différend sera porté devant le Tribunal compétent.